

TARIFS LOCATIONS SALLES AU 01/01/2024

PRESTATION	NOMBRE DE JOUR	ASSOCIATIONS LOCALES (T1)	PARTICULIERS DE REPLONGES (T2)	EXTERIEURS (T3)
Salle Polyvalente avec bar	1 jour	320 €	535 €	830 €
	2 jours	535 €	890 €	1 335 €
	jour supplémentaire	240 €	410 €	510 €
	parquet	gratuit	gratuit	gratuit
supplément chauffage	du 01/11 au 31/03	100 €	100 €	100 €
Salle polyvalente + gym + bar	1 jour	635 €	1 070 €	1 655 €
	2 jours	1 070 €	1 780 €	2 670 €
	jour supplémentaire	485 €	815 €	1 015 €
supplément chauffage	du 01/11 au 31/03	100 €	100 €	100 €
Salle Limorin (+ cuisine pour T1)	1 jour	105 €	130 €	255 €
	2 jours	180 €	215 €	445 €
	jour supplémentaire	80 €	100 €	205 €
supplément chauffage	du 01/11 au 31/03	50 €	50 €	50 €
Vidéoprojecteur SL	forfait	gratuit	gratuit	gratuit
Cuisine	forfait	70 €	90 €	170 €
Bar	forfait	70 €	90 €	135 €
sono	forfait	35 €	50 €	75 €
Vidéo transmission SP	forfait	100 €	130 €	190 €
Site extérieur limorin + bar	Journée	200 €	200 €	200 €
Salle de gymnastique	1/2 journée	XXX	XXX	70 €
	Journée	XXX	XXX	100 €
Salle Pôle Culturel	1/2 journée	55 €	65 €	110 €
	journée	90 €	110 €	220 €
supplément chauffage	du 01/11 au 31/03	50 €	50 €	50 €
		<i>associations</i>	<i>particuliers, amicales et conscrits</i>	<i>Extérieurs</i>
Salle Grande Musique *	1/2 journée ou soirée	gratuit	50 €	XXXXX
	journée	gratuit	80 €	XXXXX

* réservation après autorisation des services de la mairie et ménage à la charge des utilisateurs

TARIFS MENAGE POUR TOUS LES UTILISATEURS AU 01/01/2024

Lieu	Tarif forfaitaire
Salle Polyvalente, Hall, Bar, Sanitaires	80 €
Hall, Bar, Sanitaires	55 €
Cuisine, Plonge	40 €
Salle Limorin, Sanitaires	40 €
Pôle Culturel de la Paix, Sanitaires	40 €

TARIFS UTILISATION SITE LA MADELEINE

Location pour utilisation hebdomadaire régulière à compter de septembre 2022 à juin 2023 : 200 €

TARIFS HORAIRES UTILISATION SALLE POUR ENTRAINEMENT/COURS AU 01/01/2024

4 €/heure par association de REPLONGES pour ménage fait par la mairie
 3 €/heure par association de REPLONGES pour ménage fait par l'utilisateur
 10 €/heure par utilisateur extérieur

Accusé de réception en préfecture
 001-210103206-20231208-D562023ter-DE
 Date de réception préfecture : 12/12/2023

Sur décision de Monsieur le Maire, les utilisateurs pourront bénéficier de la gratuité des salles